



MACS

Centre Intercommunal d'Action Sociale
Maremne Adour Côte-Sud

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté · Égalité ·
Fraternité*

Rapport d'activité 2020 Débat d'orientation budgétaire 2021

Conseil d'administration du 18 février 2021

Sommaire

- Le mot du vice-président
- La commande politique
- Présentation générale du CCAS
- Gouvernance
- UDCCAS des Landes
- Rapport d'Orientation Budgétaire – BP CCAS
- Compétence Gens du Voyage
- Compétence Service d'Aide à Domicile
- Mission Développement Social Territorial

Le mot du vice-président

Le CIAS exerce les compétences « aide à domicile » et « gens du voyage » dont la mise en œuvre en cette période de crise sanitaire s'avère d'autant plus délicate qu'il s'agit dans les 2 cas de services rendus à des personnes qui sont pour la plupart fragilisées par cette pandémie.

Pour ce qui concerne la compétence « Gens du voyage », nous souhaitons rentrer dans un pilotage des actions à mettre en œuvre en direction des résidents et des investissements à réaliser. Un tour des aires vient d'être effectué avec le Docteur Arbeille avec un objectif de les visiter régulièrement pour aller au-devant des résidents.

Pour ce qui le concerne, le « Service d'aide à domicile » reste en première ligne sur la question de la crise sanitaire. Le CIAS est en attente des mesures qui vont être déployées en matière de vaccination sur le territoire pour répondre aux publics les plus fragiles.

Sur le service d'aide à domicile, l'état des lieux pourrait se traduire par une réorganisation des secteurs, un renforcement de la qualité, une segmentation des prises en charge. Ces premières pistes verront le jour dans les mois qui viennent en concertation à la fois avec les organisations syndicales et les acteurs de proximité que sont les communes et leurs CCAS.

Sur la qualité de vie au travail pour les agents de terrain, cela va se traduire par la poursuite du groupe de dialogue avec les syndicats. En parallèle, le CIAS va participer au programme aidants aidés financé par le Département des Landes et la conférence des financeurs.

Le CIAS est mobilisé en tant que facilitateur pour les CCAS du territoire sur du développement social sur la gestion des hôtels sociaux, faire remonter des questions communes par les CCAS notamment sur l'inclusion numérique, l'aide alimentaire, participer aux projets du territoire ...

Voilà en quelques mots les premiers chantiers qui s'offrent à nous dans le cadre de la feuille de route dressée par Monsieur le Président. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous rendre compte de l'évolution de ceux-ci.



Pierre LAFFITTE

Vice-président du CIAS de MACS

Adjoint délégué à l'Intercommunalité, à l'Administration générale et au jumelage pour la commune de Saint Vincent de Tyrosse

Feuille de route de la Communauté de communes de MACS 2020-2026

Extrait de la feuille de route sur la partie solidarité portée par le CIAS

Un territoire inclusif

MACS se doit de consolider la cohésion sociale territoriale et contribuer, avec les communes, à renforcer la cohésion sociale en favorisant l'intégration et la participation de tous et de toutes. Le CIAS est appelé à jouer un rôle d'assembler pour fédérer les acteurs, privés et publics, autour de projets favorisant l'inclusion du plus grand nombre et la lutte contre l'isolement et l'exclusion numérique.

Le programme local de l'Habitat sera révisé en s'appuyant sur les mêmes valeurs: mixité sociale et accès à un logement de qualité pour tous, il s'ouvrira à des thématiques spécifiques: logement des jeunes, foyer jeunes travailleurs, logement d'urgence, offre à destination des personnes âgées...

Le Service d'Aide à domicile

La communauté est confrontée à un vieillissement de sa population. La communauté sera un partenaire du Plan départemental « Bien vieillir ». La question des aidants familiaux est un enjeu clairement identifié,

Les Gens du Voyage

L'amélioration des conditions d'accueil sur les aires et la poursuite des actions d'accompagnement notamment à destination des femmes, demeurent des objectifs prioritaires.

1. Présentation générale des CCAS et des CIAS

Historiquement, le CCAS a pour double origine les bureaux de bienfaisance, créés par la loi du 7 frimaire an V, et les bureaux d'assistance, rendus obligatoires dans chaque commune par une loi du 15 juillet 1893. Ces deux types de bureaux ont été regroupés en 1953, fusion à laquelle la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 a donné le nom de CCAS. Les missions et l'organisation du CCAS ont été précisées par un décret n°95-562 du 6 mai 1995, modifié par le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000.

Juridiquement, le CCAS est un établissement public administratif communal qui jouit d'une personnalité juridique distincte de celle de la commune. Il dispose d'un budget autonome, de biens et d'un personnel propres.

La parité élus / membres associatifs nommés apporte au CIAS une cohérence d'intervention plus forte puisqu'elle s'inscrit dans la réalité et la diversité de la commune et de la société dans laquelle il s'organise. De plus, elle induit des coopérations négociées et adaptées entre les élus, le monde associatif et les professionnels sociaux qui le composent.

- **Statuts**

Le CIAS est un "établissement public administratif" intercommunal. Cela se traduit par :

- Une personnalité juridique de droit public qui lui permet par exemple d'agir en justice en son nom propre.
- Une existence administrative et financière distincte de la communauté de communes
- Il est géré par un conseil d'administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale. Le conseil peut déléguer une partie de ses pouvoirs au président et/ou au vice-président.

- **Missions du CIAS**

Aide légale ou facultative, une mission de solidarité

Le CIAS anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire communautaire en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

- **En termes d'obligations légales, le CIAS doit :**

- Procéder à la domiciliation des personnes sans résidence stable dès lors qu'elles ont un lien avec le territoire intercommunal dans la limite des compétences qui sont les siennes.
- Tenir à jour un fichier des bénéficiaires d'une prestation sociale ;
- Conduire une analyse des besoins sociaux (ABS) de la population

- **... et dans le cadre d'une action sociale extra-légale :**

Au-delà de ces obligations et de sa mission au titre de l'aide sociale légale, le CIAS conduit la politique sociale intercommunale telle que décidée par les élus.

Ainsi, c'est principalement dans le cadre de l'action sociale dite « facultative » ou extra-légale que s'exprime l'action sociale des communes.

Présentation générale du CIAS de MACS

Le CIAS gère :

- un établissement médico-social au titre de la loi du 2 janvier 2002, sous la responsabilité du CD40 : Le Service d'Aide et d'accompagnement à Domicile (SAAD)
- un service d'accueil des Gens du Voyage
- un service social des Gens du Voyage
 - Accompagnement des bénéficiaires des minimas sociaux, par délégation du CD40 dans le cadre du pacte territorial d'insertion
 - Domiciliation
 - Actions de socialisation
 - ✓ Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CAF40)
 - ✓ Un temps à soi pour soi (Fondation de France)
 - ✓ Education à la santé
- une mission de développement social territorial et notamment une ingénierie en direction des CCAS et des acteurs sociaux du territoire MACS

2. Gouvernance

- Une structure paritaire

Le CIAS est présidé de plein droit par le président de la Communauté de Communes.

Il est animé, en son absence par un vice-président.

En application de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du CIAS élit, dès sa constitution, un vice-président qui a notamment pour fonction de présider ledit conseil en l'absence du maire.

Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil communautaire et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le président.

Les membres nommés sont désignés par arrêté du président. Le CASF impose qu'ils ne soient pas des membres élus et qu'ils participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées à l'échelle de la commune. Parmi ces membres, doit impérativement figurer :

✓ Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

✓ Un représentant des associations familiales désignées sur proposition de l'UDAF,

✓ Un représentant associations de retraités et de personnes âgées du département

✓ Un représentant des associations de personnes handicapées du département

Le conseil d'administration dispose d'une compétence générale de gestion. La parité doit être respectée entre membres élus et membres nommés c'est-à-dire qu'il doit y avoir autant de membres élus que de membres nommés.

8 Membres élus du Conseil Communautaire de MACS, désignés par Monsieur le Président du CIAS :

- Prénom NOM

8 membres désignés parmi les représentants associatifs au titre du CASF, désignés par Monsieur le Président du CIAS :

- Prénom NOM association

Adhésion à des réseaux partenariaux

Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale

Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale des Landes

L'une des forces du réseau des Centres Communaux et Intercommunaux d'action sociale est son double ancrage, à la fois local et national. Observateurs et témoins de la demande sociale telle qu'elle s'exprime au quotidien sur nos territoires, les CCAS/CIAS sont aussi des acteurs à part entière investis d'une mission fondamentale d'accès aux droits, de prévention, de développement social local.

Fort du rôle de proximité de ses adhérents, en métropole et outre-mer, l'Union Nationale des CCAS/CIAS les représente, les soutient, les informe, les forme, les accompagne dans toute la diversité de leurs missions, de leurs activités et de leurs territoires.

En un mot, l'UNCCAS est au service des CCAS/CIAS, eux-mêmes au service de nos concitoyens. Agir pour tout le monde, en particulier. Telle est bien la devise de ce réseau au cœur des solidarités.

Le nouveau mandat de l'UDCCAS 40

Le 21 décembre lors de l'assemblée générale de l'union départementale des CCAS-CIAS 40, un nouveau conseil d'administration a été mis en place. L'UDCCAS-CIAS 40 a été créé en 2008 afin de contribuer et faire connaître le savoir-faire et la diversité des actions CCAS et CIAS Landais dans le réseau de l'UNCCAS.

Un travail important nous attend durant ce nouveau mandat de six ans.

Je vous rappelle ses missions :

- Représenter, défendre et structurer le réseau national des CCAS/CIAS.
- Accompagner les adhérents en leur apportant toute la formation, l'aide technique et juridique nécessaires au développement de leurs activités.
- Valoriser et promouvoir l'action sociale publique au plan communal et intercommunal, en confortant les capacités d'observation sociale, d'intervention et d'innovation des CCAS/CIAS.
- Développer l'échange d'expériences, l'essaimage et la capitalisation de bonnes pratiques en matière d'action sociale locale et cela au plan national mais aussi européen.
- Dialoguer avec les représentants de l'Etat, les parlementaires, les administrations, les partenaires pour adapter les dispositifs existants et alimenter le débat national en matière de politiques sociales.

Notre première action sera en concertation avec les services du conseil départemental, du CDG40, de nos députés et de nos sénateurs, de travailler dans le cadre de la grande réforme annoncée depuis 2018 « Grand âge Autonomie » et le SEGUR de la santé pour que l'on apporte à nos services une véritable valeur, un besoin de reconnaissance du travail fait, du sens qu'il porte auprès de nos aînés, des solutions qui correspondent aux vrais besoins. Elle devra apporter une reconnaissance dans les métiers difficiles, qu'un travail sur les carrières et les rémunérations devra être fait. Donner une nouvelle organisation du travail indispensable pour transformer les métiers et donner envie aux jeunes de s'y engager.

Différents thèmes comme la précarité, l'insertion, la domiciliation, la formation des personnels administratifs ou construire un annuaire des services seront également étudiés et travaillés.

3. Rapport d'Orientation Budgétaire –BP CIAS

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Il a vocation à présenter la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il présentera l'activité des services 2020, les réalisations ainsi que les perspectives 2021.

Ce débat permet aux membres du conseil d'administration de discuter des orientations budgétaires retenues au budget primitif.

En 2021, pour la deuxième année, le CIAS de MACS dispose d'un budget principal et d'un budget annexe. Chacun d'eux a fait l'objet d'une rationalisation maximum des dépenses afin de contenir le besoin de financement extérieur.

SOMMAIRE :

- Titre I - Budget principal CIAS
 - Contexte
 - Orientations budgétaires
- Titre II - Budget annexe SAAD
 - Contexte
 - Orientations budgétaires
- Titre III - Consolidation budgétaire et analyse

Titre I – BUDGET PRINCIPAL du CIAS

Le budget principal du CIAS présente l'ensemble des actions sociales du territoire de MACS sauf l'activité des aides à domicile qui, depuis le 1^{er} janvier 2020, est comptabilisée sur un budget annexe.

Les activités du budget principal du CIAS sont:

- le fonctionnement du service administration générale dont la direction du CIAS,
- la gestion et l'entretien des aires d'accueil permanentes et de grand passage des gens du voyage du territoire de MACS en y menant des missions d'accompagnement social des familles des gens du voyage.

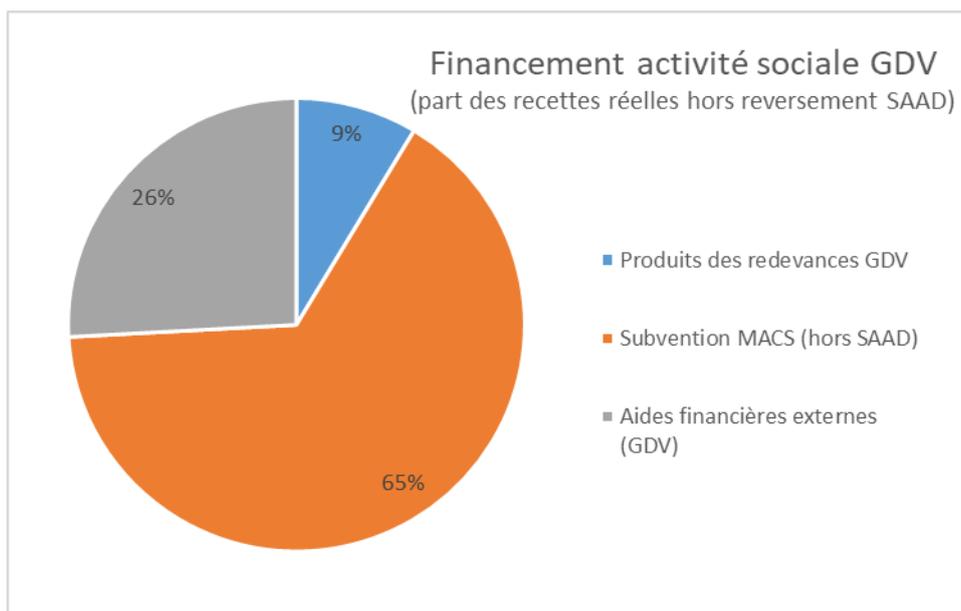
A. Les orientations budgétaires du CIAS

En 2021, le CIAS disposera d'un budget principal qui s'équilibrera à hauteur de 1.5 M€ en section de fonctionnement et de 114K€ en section d'investissement.

1. Recettes de fonctionnement :

En 2021, les recettes de fonctionnement sont évaluées à 1 526K€ dont 1 520 K€ de dépenses réelles qui sont essentiellement composées :

- d'une subvention d'équilibre du budget principal de MACS pour un montant de 1 250 000 € pour l'ensemble des activités à vocation sociales (67% de cette participation de MACS est reversée au service d'aides à domicile soit un solde de 413K€ de financement MACS à destination des GDV, de la direction du CIAS et des autres actions sociales),
- de la régie d'encaissement des redevances des emplacements des gens du voyage pour un montant de 50K€,
- d'aides financières portant sur l'activité des GDV évaluées à 170K€ :
 - o par le Département pour le maintien de la subvention pour l'accompagnement social des bénéficiaires des minima sociaux : 38K€,
 - o par la DDCSPP avec l'Aide à la gestion des aires des GDV : 125K€
 - o avec le projet « un temps à soi pour soi » par la fondation de France : 8.8K€
 - o avec le projet « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » par la Caisse d'Allocation Familiale : 9K€



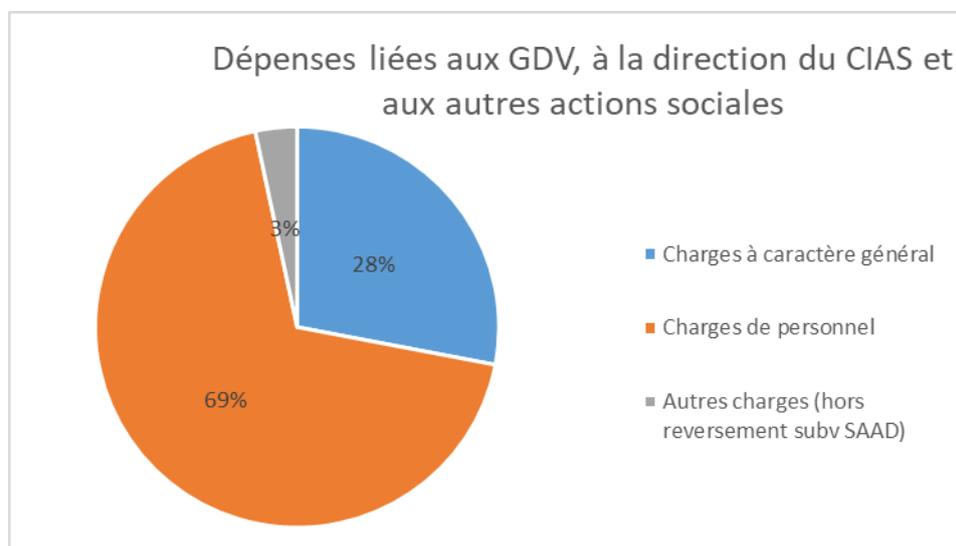
2. Dépenses de fonctionnement :

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement, s'élèvent à 1 520 K€ (pour un total budgétaire de 1520K€) et se répartissent ainsi :

- 193K€ Charges à caractère général (13 % des dépenses réelles de fonctionnement),
- 473K€ Charges de personnel (31 % des dépenses réelles de fonctionnement),
- 853K€ Autres charges de gestion courante (56 % des dépenses réelles de fonctionnement) représentant principalement le reversement de l'aide financière apportée par MACS, à hauteur 836 K€,
- 7K€ Autres dépenses : financières, exceptionnelles et imprévues. (0.5 %)

Afin de mieux analyser les dépenses, nous pouvons exclure le transfert de subvention de MACS passant du CIAS au SAAD.

La proportion des charges est alors représentée ainsi :



3. Dépenses d'investissement

Le total du budget d'investissement est évalué à 113 K€ dont :

- Remboursement des dépôts de garantie des GDV sur l'exercice 2021 : 10K€,
- Acquisitions d'immobilisation : 100K€.

4. Recettes d'investissement

Le total du budget d'investissement correspondant au financement des dépenses est évalué à 113 K€ dont :

- 10 K€ d'encaissement de dépôts de garantie GDV,
- 100 K€ de report de résultat comptable d'investissement.

Titre II – BUDGET ANNEXE SAAD

Lors du conseil d'administration du 11 décembre 2019, le budget annexe du SAAD a été créé sous la nomenclature M22, afin de répondre à ses obligations budgétaires et comptables applicables à l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

Pour rappel, l'activité du service d'aide à domicile (SAAD) vise la mise en œuvre d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap (prestation d'aide à domicile, accompagnement/transport, action Zou'MACS).

A. Les orientations budgétaires du SAAD :

Pour le SAAD, les orientations budgétaires 2021 seront dans la continuité des 3 années passées (hormis les impacts COVID).

Les indicateurs d'activité suivis sur ce service permettent de comprendre les fluctuations passées et projetées.

1. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 4.2M€. Elles se décomposent ainsi :

- Produits de la tarification pour 2021 évalués à 3 M€ (77% des recettes réelles), impacté par la variation de d'activité : l'objectif est donné à 136 877 heures de prestation dans l'année contre 148 000 heures de projection sur 2020.

La COVID est venue impacter l'activité 2020 très fortement. Mais le ralentissement hors COVID s'est poursuivi.

Les prestations chez les bénéficiaires, ont été limitées durant le premier confinement aux prestations indispensables. Une partie des heures n'ont pas pu être réalisées.

Le conseil départemental a maintenu l'intégralité de ses dotations dans le cadre de l'APA et a ainsi apporté un financement complémentaire évalué à 160 000€ au SAAD de MACS.

La part du « reste à charge » du bénéficiaire n'a pas été facturée et encaissée.

La répartition de ces produits de tarification entre les différents financeurs est prévue de la façon suivante :

- 76% sur la base des prestations notifiées par le Conseil départemental (APA, PCH et DSD)
- 15% sur le service payant
- 8% sur la base des autres financeurs tels que les caisses de retraite, les mutuelles.

Pour rappel, les prévisions budgétaires 2019 s'élevaient à 3.06M€ pour une réalisation de 3.14 K€ grâce aux aides diverses.

- La subvention d'équilibre du CIAS (originaire du versement de la subvention de MACS) de 784€ représentant 20% des recettes du SAAD.
- Les remboursements de charges de personnel à hauteur de 90 K€ soit 2.3% des recettes réelles

2. Dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 4 237K€ et se répartissent ainsi :

- 77K€ de dépenses afférentes à la structure, soit 1.8% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont constituées des assurances, des frais d'hébergement informatique, des cotisations, de la publicité, de la formation, des créances irrécouvrables ...), dont 27% de dotation aux amortissements et aux provisions.
- 259K€ des charges à caractère général (6% des dépenses réelles de fonctionnement). Elles correspondent aux vêtements de travail, achats de protection hygiénique dont le gel hydro-alcoolique, affranchissement, télécommunication), dont 15K€ de protections jetables, 176K€ de frais de déplacement, 9.6K€ dispositif vivre à domicile.
- 3 901K€ de frais de personnel (93% des dépenses réelles de fonctionnement) représentant le personnel intervenant (149 aides à domicile dont 105 agents titulaires, 44 agents contractuels, soit 113 ETP), le personnel encadrant (5 assistantes de planning) et le personnel de coordination (2 infirmières, 2 travailleurs sociaux). Les charges de personnel ont été évaluées sur la base d'une activité de 136 877 heures corrélativement aux recettes et sur la base d'un taux de « productivité » de 69%.

Titre III – CONSOLIDATION

1- Situation financière

	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat des activités	-1 074 813	-839 357	-1 056 259	-1 242 974	-1 251 562
Subvention MACS	900 000	930 000	900 000	1 275 000	1 570 000
Résultat de fonctionnement	-174 813	90 643	-156 259	32 026	318 438

Les activités du CIAS ont conduit à des résultats variables de 2016 à ce jour, en raison de nombreux éléments déjà évoqués. En moyenne, le besoin de financement de la politique sociale de MACS sur le CIAS est de 1 053K€ par an (hors COVID).

Mais quelques ajustements sur les imputations de charges aux bons budgets afin d'afficher le coût réel du service demeurent à faire. Le niveau d'activité du SAAD, c'est-à-dire le nombre d'heures réalisées fait également varier ce besoin.

Cependant, la participation étant votée en début d'exercice, elle ne peut correspondre au besoin exact de fin d'année et du niveau réel d'activité et des demandes des bénéficiaires.

La participation moyenne sur les 4 dernières années est de 1 000K€ (hors COVID).

Par conséquent, le fond de roulement s'amenuise pour se situer à 175 K€ à fin 2019.

La trésorerie, alors, se tend.

2- La subvention d'équilibre MACS

MACS finance sa politique sociale par l'intermédiaire de sa contribution au CIAS et à son service d'aide à domicile, au même titre que sa politique de mobilité, d'environnement etc...

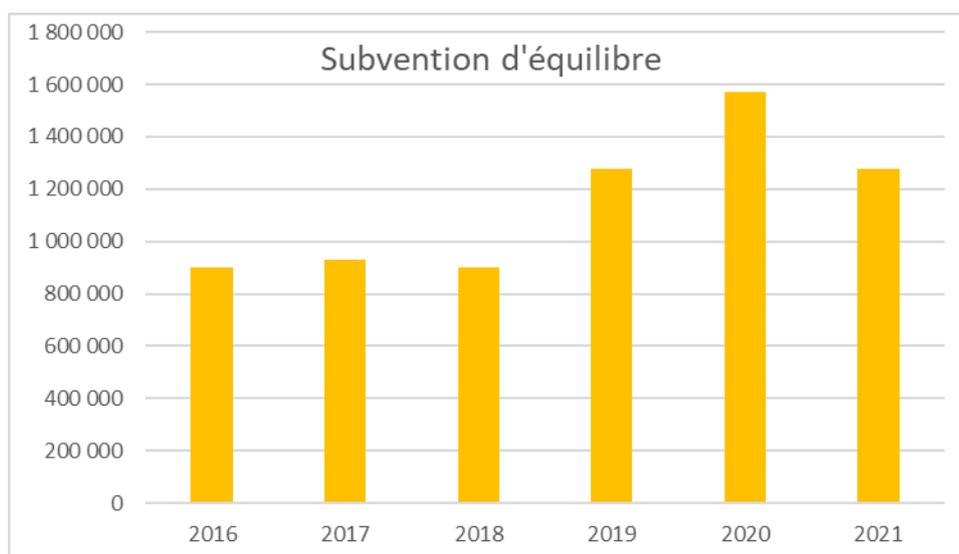
Chaque année, elle est le reflet des besoins du territoire et de son mode de gestion.

Même si le niveau d'activité de SAAD et son mode de gestion influent beaucoup sur l'enveloppe nécessaire en terme de financement auprès de la collectivité, la politique sociale souhaitée par les élus demeure la ligne conductrice des mesures qui seront prises.

A ce jour, la qualité d'accueil des GDV et la qualité des prestations des aides à domicile sont des priorités, et l'impact de la crise sanitaire un paramètre exceptionnel à financer.

Mais les mesures de soutien et d'accompagnement du personnel, couplées à la perte d'activité du SAAD en l'absence de stratégie financière, a conduit à une augmentation significative de la subvention d'équilibre de MACS au budget du CIAS.

La subvention d'équilibre 2021 est ramenée au montant 2020, soit 1 275 000€, et de tendre à moyen terme vers une subvention d'équilibre d'objectif.

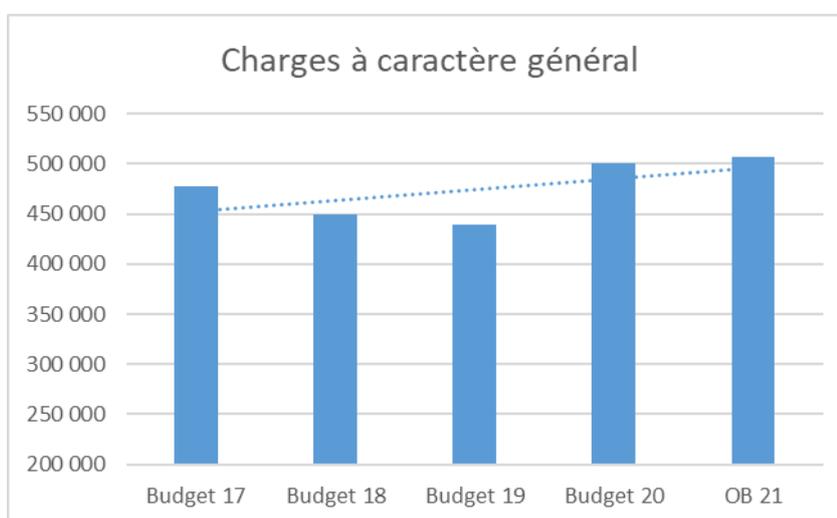


3- Les charges à caractère général :

Elles correspondent aux dépenses de fonctionnement des services. Ce poste regroupe l'ensemble des charges de gestion courante de l'administration générale, du SAAD, et du service d'accueil des gens du voyage.

Après deux années de prévisions budgétaires en baisse sur ce poste, 2020 était une année exceptionnellement haute pour cause de crise sanitaire et d'honoraires de conseil. L'année 2021 quant à elle amorce une redescente mais demeure encore élevée pour trois raisons

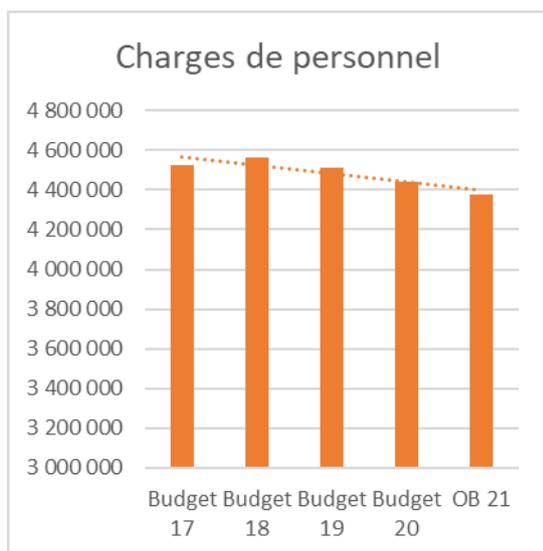
- Le maintien des mesures sanitaires et l'achat des protections jetables
- La création d'une ligne de « sous-traitance » dans le cadre de remplacements ponctuels urgents
- La réaffectation des charges de wifi des aires des GDV au budget CIAS, qui devraient être pondérées par une aide de l'Etat dans le cadre du plan de relance, volet stratégie de lutte contre la pauvreté



4- Les dépenses de personnel

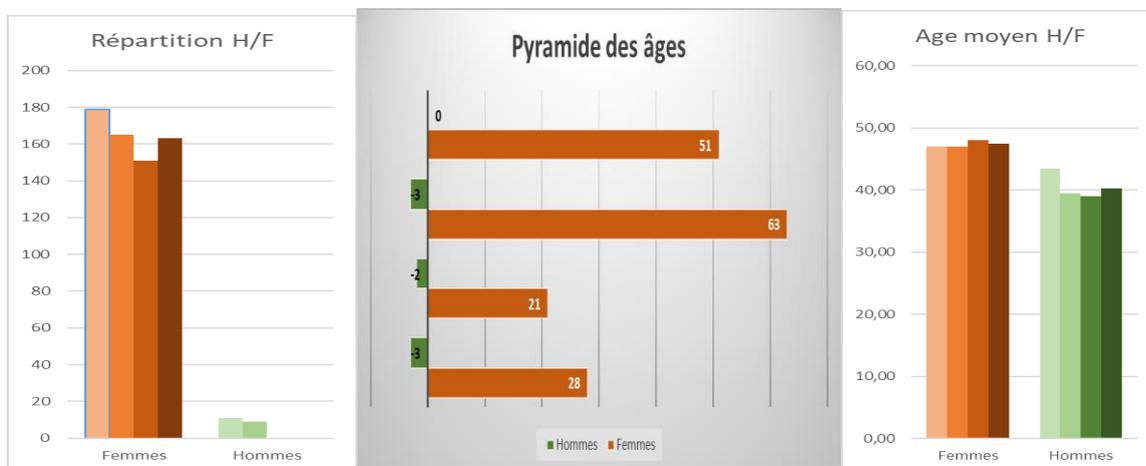
Les charges de personnel représentent, sur l'ensemble des budgets du CIAS, 73% des dépenses réelles de fonctionnement.

L'enveloppe de charges de personnel ne cesse de baisser depuis 2018, uniquement du fait de la baisse d'activité.

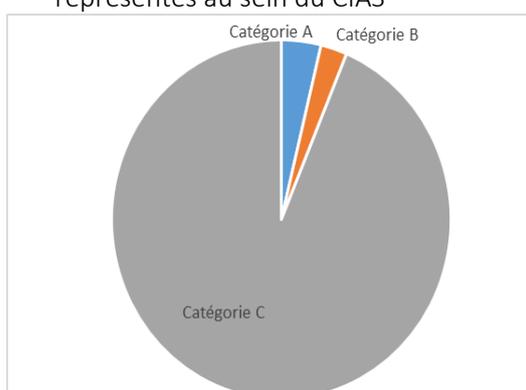


Au 31/12/2020, le CIAS de la Communauté des communes MACS comptait 171 agents, répartis ainsi :

- Homme /femme

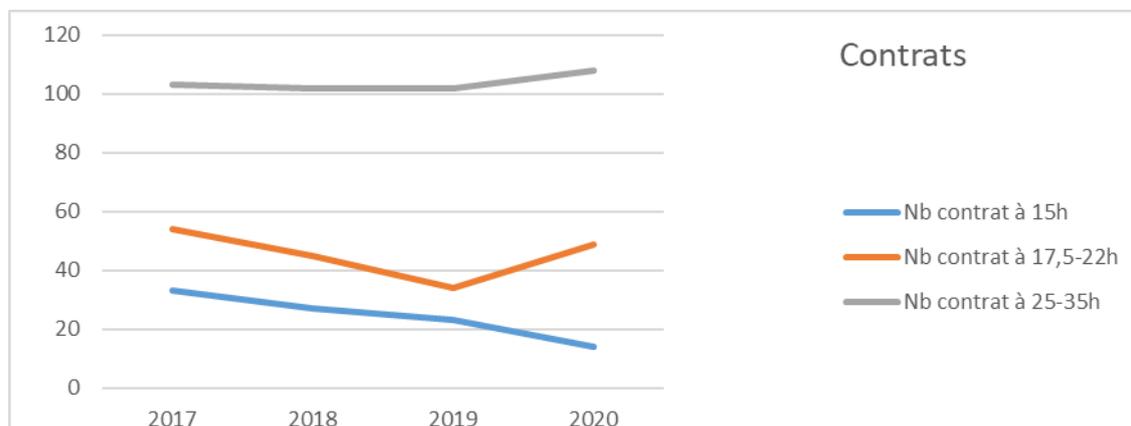


- Catégorie d'emploi, avec 149 aides à domicile, les emplois de catégorie C sont les plus représentés au sein du CIAS



	filière administrative	filière technique	filière médico-sociale
catégorie A	2	0	4
catégorie B	3	0	5
catégorie C	7	5	149

- Temps de travail : la lutte constante contre les contrats précaires a conduit à une augmentation du temps de travail moyen par agent. Les contrats à faible quotité sont réduits pour tenir compte de la volonté des agents et de leur temps de travail effectif moyen sur les périodes précédentes. Cette pratique à vocation sociale a tout de même eu pour effet de complexifier la planification des prestations.
Ainsi les heures supplémentaires ont chuté de 65% en 2019 et la tendance se poursuit en 2020 avec une baisse de 12%.



4. Compétence Gens du Voyage

Depuis 2002, la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) a pour compétence la création, la gestion des aires et, depuis 2006, l'accompagnement social des familles du voyage, par conventionnement avec le Département des Landes, dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion.

La compétence de gestion des aires d'accueil a été déléguée au CIAS le 12 avril 2010. Depuis, le CIAS gère, en direct, trois aires d'accueil, ouvertes 11 mois sur 12 :

- L'aire du Hérisson (Capbreton et Labenne), disposant de 12 emplacements
- L'aire de la Tortue (Soustons) disposant de 16 emplacements
- L'aire de l'Ecureuil (Saint Vincent de Tyrosse) disposant de 10 emplacements

La gestion de l'aire de grand passage de Tosse est déléguée depuis l'été 2016.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale propose aux familles des lieux de stationnement conformes à leurs modes de vie et à leurs évolutions en application du nouveau Schéma Départemental d'accueil du Public Gens du voyage.

Un travail de proximité est assuré par l'équipe médico-sociale du CIAS, dans les domaines de l'instruction et de l'accompagnement des bénéficiaires RSA, du soutien à la scolarisation, de l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle, de la médiation, du suivi santé et du suivi administratif global.

Pour l'année 2020, compte tenu de la situation inédite vécue, les trois aires d'accueil n'ont pas fermé pour maintenance.

I- LES MISSIONS DU SERVICE SOCIAL DES GENS DU VOYAGE DU CIAS MACS

- **Accueil généraliste** : toutes questions relatives à la vie quotidienne : accueil, écoute, information, orientation, une aide pour accéder aux droits, un soutien dans la gestion budgétaire,
- **Insertion sociale et professionnelle** des résidents bénéficiaires des minima sociaux par conventionnement avec le Conseil Départemental 40,
- **Accompagnement médico-socio-éducatif des familles de voyageurs** (habitat, santé, scolarisation, parentalité, budget, emploi) sur une approche individuelle et collective
- **Veille** relative à la protection de l'enfance et des personnes vulnérables
- **Appui technique** aux services de droit commun et à la gestion des aires de MACS
- **Travail de réseau et de partenariat**

II- LES PRINCIPES

Dans le cadre de l'accueil proposé au sein des aires d'accueil, deux principes sont mis en œuvre au quotidien :

- **La citoyenneté** (concept des droits et devoirs rappelé notamment dans le règlement intérieur) en prenant en compte la particularité des Gens du Voyage, relative à leurs appartenances culturelles, leurs modes de vie et d'habitation,

- **Le droit commun** : ramener chaque intervention dans un cadre légal, propre à tout usager, en mettant en place des actions passerelles pour faciliter leur insertion voire leur intégration.

III- LES MOYENS HUMAINS

- 1.5 ETP assistantes sociales
- 0.35 ETP infirmière
- 1 ETP accompagnatrice socio-éducative
- 0.3 ETP chef de service du 1^{er} janvier au 9 juillet 2020 inclus

Une équipe de quatre gestionnaires renforce le service. Ses principales missions sont la gestion des départs et arrivées des familles, la mise en application du règlement intérieur, les encaissements des fluides et des redevances, l'entretien et les réparations.

La complémentarité gestion-accompagnement social permet un accueil plus cohérent et global.

Du 10 juillet au 31 décembre 2020, le Directeur Général des Services mutualisés MACS-CIAS a assuré en direct le pilotage du service, avec l'aide des services support MACS-CIAS et de la chargée de mission du développement social territorial CIAS, dans l'attente du recrutement du nouveau directeur du CIAS.

IV- LES MODES D'INTERVENTION

Les modes d'intervention se sont adaptés à la situation sanitaire inédite, connue en 2020.

Ils se sont attachés à répondre à la fois aux exigences imposées dans le cadre de la gestion de cette crise sanitaire mais également au public accueilli sur les aires de MACS, très anxieux pour eux-mêmes, leurs enfants et la famille élargie.

5 périodes se sont succédées.

Période 1 : Du 2 janvier au 13 mars 2020, une organisation normale

Des permanences d'accueil des assistantes sociales ont été organisées pour répondre aux demandes sociales : écoute, information, orientation, accès aux droits, demandes d'aide financières, contractualisation dans le cadre du RSA.

- **avec ou sans rendez-vous sur les 3 aires d'accueil**
 - Une permanence hebdomadaire, sur le site de l'Ecureuil
 - Une permanence hebdomadaire sur le site de la Tortue
 - Deux permanences hebdomadaires pour l'aire du Hérisson
 - Deux permanences santé par mois sur chacune des 3 aires

- **Avec ou sans RDV au CIAS de MACS**

Accompagnement physique des familles vers des administrations ou partenaires.

Période 2 : Du 16 mars au 11 mai 2020, le confinement

Pendant le confinement, les travailleurs médico-sociaux ont maintenu les liens avec les familles, par téléphone, dans le cadre de la continuité du service mise en place en télétravail. Des temps hebdomadaires sur site ont été organisés pour la distribution du courrier et le traitement des situations d'urgence.

Nombre de sollicitations	124
Secours alimentaire	12
Vie quotidienne	31
Aide financière	1
Aide administrative	40
Accès aux droits CAF	17
Santé	11
Autoentreprise	12

Période 3 : Du 11 mai au 28 Octobre 2020, l'après confinement

A partir du déconfinement du mois de mai, des permanences sur rendez-vous ont été mises en place au siège de la Communauté de communes à raison d'une permanence hebdomadaire par site, dans le respect des gestes barrière.

Un « drive » social hebdomadaire a été organisé sur chaque aire afin de maintenir le lien avec les résidents ne pouvant se déplacer au siège.

Période 4 : du 29 Octobre 2020 au 14 décembre 2020 : reconfinement partiel

L'organisation du service médico-social, instaurée en période 3, a été maintenue.

Les prises de rendez-vous au siège sont toujours privilégiées et le drive social hebdomadaire a perduré.

Période 5 : du 15 décembre au 31 décembre 2020

Suite à la demande des résidents et à l'évaluation des professionnelles, l'organisation demeure inchangée. En effet, les familles relèvent la qualité de l'accueil et la confidentialité des entretiens au siège. Ce constat est partagé par l'équipe sociale.

Pour l'année 2021, une organisation hybride est en réflexion, permanences bi-mensuelles sur chaque aire, drive hebdomadaire et rendez-vous au siège, afin de garder contact avec l'ensemble des familles, même les moins mobiles.

V- TYPOLOGIE DU PUBLIC

171 personnes dont 88 adultes et 83 enfants

	AIRE CAPBRETON LABENNE	AIRE SAINT VINCENT DE TYROSSE	AIRE DE SOUSTONS	TOTAUX
Genre	H 12 F 17	H 17 F 19	H 12 F 11	H 41 F 47
Age				
18/25 ans :	7	7	11	88
26/39 ans :	9	14	22	
40/59 ans :	6	7	5	
60 et + :				
Age des enfants				
0/3 ans :	6	9	3	83
4/6 ans :	7	12	6	
7/12 ans :	9	8	5	
13/18 ans :	5	10	3	

Revenus				
RSA socle	6	12	8	88
RSA activité	15	16	13	
AAH	2	2	1	
Invalidité	1			
Pension de retraite	1	1	3	
Travailleur indépendant non RSA	2		1	
Salarié	4			
Sans revenus				
Origines géographiques				88
Aveyron	2	7		
Bouches du Rhône				
Gironde	1		2	
Hautes Pyrénées			3	
Landes	18	27	26	
Pyrénées Atlantiques	2			
Problématiques				219
Sociales	16	26	30	
Insertion sociale et professionnelle	18	27	30	
Administrative	15	27	30	
Santé physique				
Santé psychique				
Moyenne de la durée de séjour	10 mois	9 mois	9 mois	9 mois
Composition familiale				
Isolé(e)	8	5	4	
Isolé(e) + 1	1			
Isolé(e) + 2	1	1	2	
Isolé(e) + 3	2			
Couple	2	2		
Couple +1	1	3	5	
Couple + 2	2	4	1	
Couple + 3		2	3	
Couple + 4	1	1	3	
Couple + 5	1		1	
Couple + 6				

VI- BILAN QUALITATIF ET QUANTITATIF PAR MISSION/ACTION

1- Accueil généraliste

58 personnes ont été domiciliés au CIAS en 2020 dont :

- 7 personnes radiées au cours de l'année pour changement d'adresse,
- 5 nouvelles demandes.

Les travailleurs sociaux interviennent pour l'accès aux droits dans différents domaines de la vie quotidienne :

- Santé,
- Logement,
- Budget (banque, crédit, téléphonie, assurance...),
- Emploi (inscription et actualisation Pôle Emploi, inscription travailleur indépendant et paiement de cotisations)
- Droits sociaux (prestations CAF, retraite...),
- Démarches administratives (carte d'identité, domiciliation, permis de conduire...),
- Secours divers (colis alimentaires, vestiaire...).

Ces interventions demandent une disponibilité importante et sont toujours aussi chronophages, en lien direct avec la dématérialisation généralisée des démarches auprès des administrations.

Le service tient à accompagner les personnes dans ces changements afin de les responsabiliser et de travailler leur autonomie, à moyen constant.

2- Insertion sociale et professionnelle

La contractualisation permet de rappeler aux personnes l'obligation de travailler un projet d'insertion socio-professionnelle.

Les principaux domaines restent : la mobilité, la légalisation ou le développement de l'activité de travailleur indépendant, la recherche de travail salarié et le logement.

En 2020, 13 personnes ont été convoquées par le Conseil départemental afin d'exposer leurs projets et démarches en cours.

L'accès à la formation reste très difficile pour les personnes Gens du voyage en raison de freins culturels, mais aussi d'une offre de proximité peu adaptée, et trop souvent limitée.

Nombre de bénéficiaires du RSA suivis par le service	49
<i>Dont autoentrepreneur</i>	15
Convocation en Equipe Pluridisciplinaire Départementale	13
Nombre de CER signés	31
Taux de contractualisation	63%

Le taux de contractualisation de 74% en 2019 a, nettement, diminué compte tenu des mois de confinement.

3- Accompagnement socio-éducatif des familles de voyageurs

Accompagnement individuel :

Nombre de personnes accompagnées	88
Nombre de ménages accompagnées thématique logement	14
Nombre de familles accompagnées à des équipes éducatives	5

La scolarisation :

	AIRE CAPBRETON LABENNE	AIRE SAINT VINCENT DE TYROSSE	AIRE DE SOUSTONS	TOTAUX
Nombre d'enfants scolarisés	18	18	12	48
Maternelle	5	6	3	13
Primaire	8	5	7	20
Collège	3	5	0	8
ULIS école	0	1	0	2
ULIS Collège	0	1	0	0
Etablissements spécialisés	2	0	1	3
CNED	0	0	1	1
Enfants + 3 ans non scolarisés	0	2	2	4

89% des enfants, en obligation scolaire, vivant sur les aires d'accueil du territoire MACS fréquente un établissement. Sur l'aire de Capbreton/Labenne, le taux de scolarisation est toujours satisfaisant. La crise sanitaire a eu peu d'effet : l'inquiétude a été vite levée par le dialogue avec les familles. En octobre 2020, un collégien de Labenne a intégré une 3ème prépa pro en lycée professionnel.

Sur les deux autres aires, la scolarisation est plus perlée : itinérance des familles et/ou, intérêt moindre des parents sur l'importance des acquisitions des fondamentaux.

En matière de soutien de la scolarisation, le service social est mobilisé dans le cadre de :

- La médiation entre les familles et les établissements en partenariat avec les enseignants désignés comme maître ressources (2 sur le territoire MACS). En 2020, 2 visites conjointes ont été organisées.
- La participation aux équipes éducatives (5 sur l'année 2020).
- Les inscriptions scolaires, aux transports et cantine.
- Les aides administratives et financières (bourses, cantine).

L'habitat :

Le taux d'occupation annuel moyen sur les aires comprenant emplacements et bornes d'attente est de :

- 89 % pour l'aire de Saint-Vincent-de-Tyrosse (87% en 2019)
- 90 % pour l'aire de Soustons (73% en 2019)
- 96 % pour l'aire de Capbreton/Labenne (90% en 2019)

Le fait que le taux d'occupation ne soit pas égal à 100% s'explique, en grande partie, par le fait que les bornes d'attentes ne soient pas opérationnelles à l'année suite à des actes réguliers de vandalisme.

Il est à noter l'augmentation significative du taux d'occupation cette année, en lien direct avec la crise sanitaire.

La sédentarisation des gens du voyage est très forte sur notre territoire (entre 9 et 10 mois de durée moyenne de stationnement). Les seuls déplacements sont dictés par une activité saisonnière (vendange), la fermeture administrative de l'aire ou une nécessité familiale impérieuse, ce qui a été modifié cette année en raison de la pandémie et ses conséquences.

De surcroît, un nombre sans cesse croissant de ménages exprime le désir de changer de mode d'habitat pour vivre dans des conditions plus confortables : en logement autonome pour certains mais en grande majorité sur un terrain familial ou une aire d'accueil réhabilitée pour conserver la caravane et ne pas être isolé de leurs proches.

Le service social a constitué cette année, 11 demandes de renouvellement HLM et 2 demandes de Droit Au Logement Opposable avec AVDL.

Les personnes recherchent de moins en moins dans le parc privé, conscientes des difficultés liées à l'absence de garant, de revenus et effectuent souvent des demandes en logement social par défaut, les terrains familiaux étant inexistantes sur MACS et les aires d'accueil de plus en plus vétustes.

Veille relative à la protection de l'enfance et des personnes vulnérables :

Un signalement au Procureur de la République a été réalisé cette année par le service, pour une mineure en danger.

Le service n'a pas pu poursuivre sa coopération étroite avec les services de l'Inspection Académique pour les situations d'absentéisme scolaire (COVID 19 et absence de réunions) mais est resté en lien hebdomadaire avec les enseignantes maitre ressources du territoire.

Une attention particulière a été portée cette année à l'adaptation du parcours scolaire aux enfants porteurs de handicap : 3 demandes ULIS ou scolarisation avec AVS ont été instruites par le service.

La santé :

L'objectif principal est de développer l'accompagnement des résidents vers les soins.

Des axes prioritaires ont été définis :

- Favoriser l'accès aux soins et éviter les ruptures de parcours
- Développer l'accès par l'information et la prévention (mise en place d'ateliers)
- Mise en place de partenariat avec les professionnels de santé et assurer le lien entre eux et les gens du voyage.

En 2020 la situation exceptionnelle, liée à la crise sanitaire, a nécessité un aménagement dans les modalités d'accompagnement du public résident sur les aires.

En janvier et février, les permanences hebdomadaires sur les 3 aires ont été maintenues.

A partir de mars 2020, un service avancé a été déployé sur les 3 aires (service itinérant de caravane à caravane).

Depuis juillet, l'infirmière participe au « Drive » mis en place chaque lundi matin, en binôme avec une assistante sociale.

L'accompagnement santé à titre individuel est également possible par téléphone et sur rdv au siège de la communauté .

Le poste de référente santé a été maintenu mais en temps partiel de 20 % au vu des restrictions d'activités lié à la crise sanitaire.

Les résidents, par peur de contamination du groupe familial, sont restés sur leur lieu d'habitat, ils ont modifiés leurs activités habituelles (ex : travail, scolarité, loisirs ,déplacements familiaux, accès aux soins).

Aucune personne n'a été atteinte par la Covid-19. La crise sanitaire a été très anxiogène dans les relations avec les « gadgés ».

Dans le cadre de la prévention de la Covid-19, ce public, considéré à risque, a été sensibilisé aux mesures de précautions (distributions de flyers, information et conseils sur la maladie,..). Les adultes ont été dotés de masques lavables, en septembre et décembre 2020 ainsi que les collégiens par l'animatrice socio-culturelle.

Actions mises en place en accompagnement individuel

	AIRE CAPBRETON LABENNE	AIRE SAINT VINCENT DE TYROSSE	AIRE DE SOUSTONS	TOTAUX
GENRE	H 20 F 86	H 11 F 44	H 21 F 63	H 52 F 193
TOTAUX	106	55	84	245
FAMILLE	13	10	13	36

A noter que durant le 1^{er} confinement de mars à fin juin, les résidents des 3 aires ont bénéficié d'un accompagnement téléphonique hebdomadaire par famille ainsi que depuis fin septembre pour l'aire de Tyrosse, en raison de l'inaccessibilité

A noter des spécificités :

- suivi de 3 enfants avec des maladies congénitales
- suivis des 2 adultes en situation de handicap

Cet accompagnement est pour : $\frac{3}{4}$ un suivi pour leurs problématiques de santé (information et conseil) $\frac{1}{4}$ pour des orientations et d'accès aux soins

Les demandes d'accès aux soins sont pour :

- la santé maternelle et infantile : suivi de 8 femmes et 8 enfants

dont 12 accompagnements physiques : 4 à la PMI, 2 au centre de planification, 6 chez ophtalmologue (même fratrie de 3 enfants)

4 suivis de femmes enceintes :

- 1 femme enceinte fin 2020 de son 4^{ème} enfant, suivie par une sage femme libérale
- 1 jeune fille mineure a accouché en décembre
- 1 jeune fille enceinte de 5 mois suivie a déménagé en cours de suivi
- 1 jeune fille majeure enceinte fin 2020 de son 1^{er} enfant, suivi par une sage-femme libérale

-4 orientations pour suivi gynécologique au centre de planification (1 orientée vers des examens radiologiques, 1 orientée vers l'endocrinologue, 1 pour mise d'un dispositif contraceptif ; 1 orientée vers le centre hospitalier avec un bilan en cours).

-suivi enfants de moins de 3 ans : total 9

Capbreton : 3 des enfants, nés en 2019, sont suivis régulièrement par le pédiatre libéral, leurs mères sont autonomes dans leurs parcours de santé pour leurs bébés comme pour elles avec la sage-femme libérale (rééducation périnéale).

Tyrosse : 2 des enfants, nés en 2019, n'ont pas leur calendrier vaccinal à jour. Même si le suivi avait bien démarré sur les premiers mois, la coupure durant le confinement et le fait que la PMI ne propose plus de vaccinations, ont favorisé la rupture de soins. Ces mères n'ont pas voulu de suivi avec le pédiatre libéral, si besoin, elles savent prendre RDV pour une consultation du médecin traitant ou se rendent directement aux urgences au CH de Bayonne

Soustons : 4 enfants moins de 3 ans : pas d'accompagnement possible, refus des mères

A noter la mauvaise couverture vaccinale des enfants de 0 à 6 ans : leurs mères refusent les vaccinations même si le médecin traitant peut compléter le calendrier, avec un relai par la référence de santé pour faciliter . Lors de l'entrée en milieu scolaire , le rappel des vaccinations obligatoire est non suivi . Pour les maladies infantiles, pas de déclaration connue en cette année particulière.

-de l'aide à la prise de rdv (total 38) avec des professionnels de santé (spécialistes aux CH de Dax, Bayonne et des cliniques privées ,dentistes, ...).

-suivi des malades chroniques : une dizaine de résidents sont en affection longue durée ALD principalement pour des problèmes de cœur, de diabète, de rein et d'obésité.

A noter des problématiques spécifiques :

-pour les hommes en activité professionnelle ils sont hors du système de santé au travail et des conseils d'hygiène de vie liés aux maladies secondaires.

-pas d'intérêt pour les campagnes et le mois sans tabac et le dry january pour l'alcool

-recours ponctuel au curatif très aléatoire et fractionné : le problème somatique est ressenti comme urgent, avec une demande rapide de prise en charge et des résultats perceptibles. Les contreparties, tels les délais, le parcours avec les suivis, sont très mal acceptés et sont la cause des ruptures en soins avec des positionnements négatifs de leur côté comme des professionnels.

Accompagnement collectif pour de la promotion et l'éducation à la santé sur sites

Enfants de 3 à 11 ans : THEME	AIRE CAPBRETON LABENNE	AIRE SAINT VINCENT DE TYROSSE	AIRE DE SOUSTONS	TOTAUX
5 SENS « 1ère partie vue et audition »	5	8	5	18
« superhéros des gestes barrières »	1 ^{ER} 16 2 ^{eme} 11	Non réalisé	0	27
TOTAUX	32	8	5	45

La référente de santé a réalisé, des ateliers, accompagnée d'une travailleuse sociale /personne de confiance par les résidents.

- 3 ateliers sur les 15 prévus sur le thème des 5 sens « 1^{ère} partie vue et audition » pendant les vacances scolaires de février : les autres ateliers ont été annulés vu le contexte sanitaire.
- 3 ateliers sur 4 prévus sur le thème « superhéros des gestes barrières » pendant les vacances scolaires d'octobre.

Cette année, à noter que sur l'aire de Capbreton, les enfants sont motivés et présents en nombre pour bénéficier de 2 ateliers à la différence de Soustons où les enfants sont plus âgés et peu intéressés par ces thèmes éducation à la santé, et pour l'aire de Saint Vincent de Tyrosse, la salle n'est plus accessible pour diverses raisons.

Les ateliers sont des lieux d'apprentissage pour les enfants. Ils les apprécient et demeurent impliqués et en capacité de s'approprier des connaissances et les pratiques abordées par des méthodes et supports adaptés. Une partie des séances a été consacrée à réajuster des comportements non adaptés, en particulier cette année du fait de divers facteurs (ex : scolarisation partielle, confinements, perte du lien social, ..).

- **Pour les jeunes enfants et adolescents**

Sorties socio-éducatives de l'été hors sites : Rien n'a été mis en place en 2020 .

- **Pour les femmes dans le cadre du projet « un temps à soi pour soi »**, financé par la Fondation de France, piloté par l'animatrice socio-culturelle , la référente-santé devait animer des **rencontres sur le thème « information sport/santé » : 3 réalisées sur les 9 planifiées, sur les aires : total de 5 participantes** (Capbreton 2, Soustons 3, Tyrosse 0 non venues). Les 6 autres rencontres ont été annulées vu le contexte sanitaire.

Les femmes sont demandeuses individuellement de conseils, mais en groupe avec d'autres résidentes du clan familial élargi, elles sont dans l'évitement avec des prétextes divers (ex : manque de temps, autre activité de type ménage ou sortie imprévue à faire)

Accompagnement dans les démarches administratives dans le champ sanitaire

Les demandes d'accès aux droits de santé (CMU...) sont faites par les assistantes sociales du service. Les résidents les interpellent suite à des factures de soins, à des devis pour des soins avec possibilités d'aides financières et autres difficultés en lien avec des institutions.

La référente santé se positionne sur l'aide à la prise des rdv médicaux et si besoin l'accompagnement physique des résidents chez des spécialistes avec transport sur le territoire de MACS.

Mise en place d'un partenariat avec les professionnels de santé et autres structures

Le travail en réseau a été renforcé :

- avec la PMI et les centres de planification et leurs équipes pluridisciplinaires, ce qui a permis de ramener ce public prioritaire cible vers ces services,
- des médecins traitants du territoire et des infirmières libérales exerçant sur les aires,
- le CH de Bayonne (services chirurgie-prise en charge de l'obésité et néphrologie), pour faciliter le parcours des patients.
- le CH de Dax (la Permanence d'Accès aux Soins de Santé PASS)
- le CH spécialisé de Pau (service des maladies psychiques)
- la FNASSAT dans le cadre de l'étude pour le PRAPS (programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies) en Nouvelle Aquitaine. Le service gens du voyage du CIAS de Macs a participé à l'étude

Le budget des résidents

Le budget reste une des problématiques les plus difficiles à travailler, renforcées par la crise sanitaire, qui a eu un impact important sur l'activité des autoentrepreneurs.

Les familles vivant dans l'immédiateté, ne priorisent pas leurs dépenses.

Elles se trouvent rapidement en difficulté face à la complexité du fonctionnement bancaire (découvert, agios, prélèvements non honorés...).

Seules quelques personnes acceptent des conseils et tentent de les mettre en pratique.

La quasi-totalité des familles pouvant bénéficier du fonds d'aide unique, sollicitent ce dispositif afin de régler leurs factures d'eau, électricité ou gaz.

Nombre de sollicitations	661
Secours alimentaire	43
Vie quotidienne	166
Aide financière	35
Aide administrative	203
Accès aux droits CAF	90
Santé	60
Autoentreprise	64

L'emploi :

Le service continue à encourager les personnes à déclarer leur activité de travailleur indépendant, par l'accès au statut d'autoentrepreneur.

En 2020, 17 personnes sont travailleurs indépendants mais un tout petit nombre d'entre eux arrive à sortir du dispositif RSA (2 TI hors RSA).

Le service incite les usagers à s'orienter vers le travail salarié, en complémentarité ou pas d'une activité de travailleur indépendant mais le salariat n'est que très peu développé chez les gens du voyage (hormis le travail saisonnier agricole et l'emploi dans les associations d'insertion).

4- Actions socio-éducatives à destination des enfants

Scolarisation : dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Dans le cadre de ce dispositif, le service a bénéficié d'un financement de la CAF des Landes pour l'année scolaire 2019/2020. Ce dernier vise à promouvoir la réussite scolaire des élèves relevant du primaire et du collège. Les actions ne se limitent pas uniquement à une aide scolaire et méthodologique. La valorisation de l'enfant par des activités culturelles, de loisirs est un de ses objectifs.

Depuis septembre 2019, afin de répondre au cahier des charges de l'appel à projet de la CAF, l'aide aux devoirs est assurée par deux intervenantes ; l'animatrice et une assistante sociale du service.

Depuis septembre 2020, le service a initié une contractualisation tripartite (parents, enfants, et animatrices) pour assurer le bon fonctionnement des activités dans le cadre du CLAS.

Objectifs

- Soutenir la scolarisation par une aide spécifique.
- Aider les enfants dans l'acquisition des savoirs fondamentaux.
- Renforcer leur confiance dans leurs capacités de réussite.
- Accompagner et aider les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leurs enfants.
- Faciliter la relation des parents avec les équipes enseignantes.

L'Aide aux devoirs est une approche collective pour les enfants scolarisés à partir de l'école primaire, 1 fois par semaine sur chaque aire.

Il n'y a aucun caractère obligatoire. Par contre, seuls les enfants dont la fréquentation scolaire est régulière sont acceptés.

La séance se déroule de la manière suivante :

- Discussion autour de la semaine de classe si les enfants en éprouvent le besoin.
- Tri du cartable, lecture du « cahier du soir » et organisation de la séance de travail pour chaque enfant.
- Aide à l'exécution des exercices : lecture et compréhension des consignes, ré-explication de la leçon si nécessaire. L'intervention des animatrices est axée sur l'acquisition d'une méthodologie de travail et sur une aide à la compréhension. Elles veillent à souligner les qualités et à encourager les efforts devant les difficultés.

A l'issue de chaque séance, les animatrices en font un bilan avec chaque famille. C'est un moment privilégié pour faire le point avec eux sur la scolarité de leurs enfants et dispenser des conseils sur le soutien qu'ils peuvent leur apporter.

Pendant les vacances de la Toussaint, une aide aux devoirs externalisée a été apportée aux 2 collégiens de Labenne et s'est déroulée à l'Escale Info de Capbreton.

Participation

Nombre d'enfants accueillis par niveau scolaire dans le cadre du dispositif CLAS (aide aux devoirs):

Elémentaire					Collège			
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6e	5e	4e	3e
7	4	1	-	4	3	1	1	-

Le projet CLAS est reconduit pour l'année 2020/2021, par avenant, compte tenu de la crise sanitaire.

Ateliers « Loisirs » : stage initiation pala/chistéra

Objectifs

- Découvrir un sport local
- Respecter les règles, le matériel, les équipements et les autres participants

Modalités d'organisation

Les 4 séances (3 en février et 1 en octobre) ont eu lieu dans les « murs à gauche » mis à disposition par les communes de Capbreton et Benesse Maremne. Elles ont été animées par un éducateur sportif.

Participation

9 enfants âgés entre 8 et 14 ans ont participé à l'activité soit 7 enfants de Capbreton/Labenne et 2 de Saint Vincent de Tyrosse. 4 enfants ont assisté à toutes les séances.

2 agents du service technique GDV ont secondé l'animateur. Leur participation a été particulièrement apprécié par les jeunes adolescents.

Animation "Lecture à voix haute » assurée par l'association Libre Plume.

Objectifs

- Familiariser les enfants au support « livre »
- Favoriser l'accès à la lecture
- Donner l'envie de lire

28 séances réparties sur les 3 aires sur les périodes suivantes : de janvier à mars 2020 et de septembre à octobre 2020.

Participation

Elle s'élève à 50 enfants dont la moitié issue de l'aire de Capbreton/Labenne.

Analyse (extrait du bilan écrit Libre Plume)

« Les enfants ont toujours beaucoup d'engouement pour venir aux lectures mais ne restent pas forcément sur la totalité de la séance. Cela est, évidemment, lié à leur attention qui est parfois courte, mais cela permet d'avoir aussi des temps plus calmes et de pouvoir passer des moments individuels avec chacun.

Beaucoup d'adolescents continuent de venir ce qui montre leur attachement à cette activité, mais permet aussi de chouettes échanges avec les plus petits. Nous sentons qu'ils prennent beaucoup de plaisir à lire aux autres enfants (et deviennent de supers assistants!).

Nos interventions à Tyrosse ont été souvent compliquées. Les plus petits sont de plus en plus présents et dynamiques et la violence physique et verbale est très présente entre certains enfants. C'est dommage car cela a tendance à faire fuir les plus réceptifs ».

Sorties

Objectifs

- Favoriser la découverte du territoire et de ses richesses par le biais d'actions passerelle
- Répondre à la demande des enfants et à leur envie de « sortir de l'aire »
- Participer à la socialisation des enfants du voyage et à leur rencontre avec le monde des « gadjé »

Participation

Suite à l'annulation des manifestations sur le territoire, seule une sortie a pu être maintenue : « do it yourself » thème de l'édition 2020 de Terres de jeux à Soustons. Une mère et ses deux filles y ont participé. Le massage (thème d'un atelier) entre sœurs a été un moment particulièrement émouvant.

5-Actions socio-éducatives à destination des adultes

Accompagnement des parents à la scolarité

- Accompagnement avec transport, si besoin, des familles aux équipes éducatives.
- Accompagnement d'une famille dans le cadre d'une réorientation d'un collégien vers une prépa-pro en lycée professionnel : accompagnement de la famille à l'entretien avec le chef d'établissement et du jeune le jour de la rentrée scolaire
- Aide pour mieux comprendre le système scolaire, l'orientation et à la compréhension des documents de l'école.
- Aide technique surtout pour les parents des collégiens : lecture et explication de la liste des fournitures, constitution des demandes de bourse en lien avec le service comptabilité des collèges ...

« Un temps à soi, pour soi » (projet cofinancé par la Fondation de France)

L'action est réservée aux femmes issues de la communauté gens du voyage. Elle a démarré en septembre 2019 et son financement est prévu pour 3 ans.

Les ateliers à venir résultent de l'analyse des intervenantes suite à la précédente expérience (2017/2018), à des échanges avec les résidentes et ils englobent un programme plus général qui prend en compte les différents âges et leurs spécificités.

Objectifs

- Sensibiliser aux bienfaits du sport et à l'importance de pratiquer une activité physique régulière.
- Offrir un espace et un temps en dehors du cadre familial
- Sensibiliser à la santé : hygiène de vie, alimentation, sommeil...

Actions réalisées en 2020 soit 16 semaines :

- 26 séances de gym d'une durée d'environ 1 heure,
- 5 séances de marche de 2 heures,
- 3 ateliers « santé »,
- 4 réunions « café-bilan »

Des actions n'ont pas pu être réalisées à cause des 2 confinements : ateliers « esthétique », relaxation à base des bols sonores.

Participation

Entre 1 et 5 personnes (selon les aires). Le projet avait visé, initialement, 45 personnes et a touché, à ce jour, 25 personnes. La participation a été très irrégulière. C'est un public qui demande une régularité dans les interventions. La période de confinement a cassé la dynamique. La reprise en septembre a été difficile.

Les activités réalisées ont permis, pour certaines, de s'épanouir, de créer un lien de confiance avec les animatrices allant sur des échanges très personnels ainsi que de prendre confiance en elle.

L'objectif pour 2021 est de finaliser les actions qui n'ont pas pu être réalisées cette année. Il sera, également, proposer de réaliser les séances de sport dans une salle municipale. Les femmes devraient se sentir plus à l'aise loin du regard de la communauté.

5- Appui technique aux services de droit commun et à la gestion des aires de MACS

Le service social du CIAS est reconnu par l'ensemble des partenaires du territoire comme lieu ressource, concernant toutes questions relatives aux spécificités de la population gens du voyage.

Il est régulièrement interpellé par les services municipaux, l'Etat et les partenaires médicaux-sociaux 40 et 64. Il est également consulté en interne, en appui de l'équipe gestionnaire, concernant toutes décisions relatives au bon déroulement de la vie sur l'aire.

6- Travail de réseau et de partenariat

Le travail partenarial, tellement essentiel tant pour assurer un accompagnement optimal de la population que pour éviter un isolement professionnel a été largement mis à mal cette année (absence de journées d'échanges de pratiques avec les travailleurs sociaux spécialisés gens du voyage du département, de réunion de réseau, de réunions avec l'IA). Néanmoins, l'équipe sociale et gestionnaire a pu continuer à participer à des séances de régulation avec un professionnel tous les deux mois afin d'exprimer ses difficultés et de tenter d'y apporter des solutions.

Le service bénéficie d'un soutien efficace des services de la CPAM et de la CAF dans le traitement des situations complexes, par conventionnement CIAS/CPAM et CIAS/CAF.

VII- PERSPECTIVES 2021

L'année 2021, tout en continuant les activités existantes, va être consacrée à la redéfinition du projet social et éducatif pour lui redonner une autre dynamique, pour une mise en œuvre en 2022.

Les objectifs visés pour l'année 2021 sont :

- Associer les résidents à la redéfinition du projet social et éducatif
- Renforcer la formation des agents, notamment sur la question des violences familiales et conjugales, en partenariat avec le CIDFF et en concertation avec les autres services d'accompagnement des Gens du Voyage des Landes,
- Lutter contre la fracture numérique par

- L'installation de bornes wifi sur les aires financée dans le cadre de la stratégie pauvreté du plan de relance (appel à projet 1^{er} trimestre 2021 DDCSPP)
- La mobilisation de conseillers numériques pour l'accompagnement à la dématérialisation des démarches administratives
- Poursuivre nos actions de socialisation et de soutien de la scolarisation,
- Amorcer une réflexion avec la DDTM sur les besoins en matière de sédentarisation des familles du voyage et de réhabilitation des aires d'accueil aujourd'hui obsolètes dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)

VIII- CONCLUSION

L'année 2020 a été inédite en matière d'innovation et d'adaptation des pratiques professionnelles, pour faire face à la crise sanitaire et maintenir la continuité des liens avec les familles ainsi que leur accompagnement. Le lien de confiance établi entre les familles du voyage et les travailleurs médico-sociaux depuis de nombreuses années ainsi que leur grande capacité d'adaptation ont permis de passer ce cap difficile, malgré l'absence de relations au quotidien et de proximité, induite par les périodes de confinement.

Le déconfinement a été anxiogène pour la majorité des familles. La peur de la maladie étant plus marquée au sein de cette communauté, le retour des enfants à l'école a été très compliqué en mai-juin. Le respect des engagements liés au RSA, la tenue du budget, le renouvellement des droits sociaux ont été relégués au second plan par la majorité des familles. C'est au prix d'un accompagnement médico-social renforcé et réinventé que les situations sociales ne se sont pas davantage dégradées.

Même si les actions collectives ont dû parfois s'interrompre, le choix de maintenir l'aide aux devoirs, en respectant les mesures de distanciation sociale et les gestes barrières, s'est imposé.

5. Compétence Service d'Aide à Domicile

- **Présentation générale**

Le maintien à domicile des séniors et des personnes en situation de handicap est privilégié aussi longtemps que possible. Cependant, les personnes fragilisées ou dépendantes sont confrontées à des difficultés de trois ordres :

- la perte du lien social,
- des risques de dégradation de l'état de santé
- des problèmes de financement.

La perte du lien social n'est pas résolue par la présence d'intervenants à domicile. Leur multiplicité et leur forte rotation rendent peu aisée la création de liens.

Les risques de santé sont la dépression et les chutes. Les chutes ont des conséquences très graves allant des séquelles physiques aux séquelles morales, voire le décès des personnes.

Les problèmes de financement peuvent survenir pour les personnes les plus modestes. Aussi, pour les seniors, le financement du reste à charge d'une aide à domicile peut représenter 54% d'un revenu. La multiplicité des sources d'aide (APA, PAP, aides fiscales) peut rendre leur sollicitation complexe.

La problématique des aidants est liée au niveau élevé de la dépendance ou à son caractère psychique, le manque d'information ou les informations morcelées, l'articulation complexe des différents intervenants, la multiplicité des intervenants, le coût financier.

Pour les prestataires, les freins sont constitués par :

- Leur morcellement (en 2012, 23 700 organismes de SAP employant 432 500 personnes), à réactualiser
- Une rentabilité faible, voire pas de rentabilité du tout (secteur public)
- La nécessité d'améliorer la qualité de l'emploi et des prestations (faible niveau de formation, manque de contrôle qualité).
- Quant aux pouvoirs publics, les flux de financements sont d'une grande complexité car ils sont gérés par des acteurs différents : la CNAF, l'Assurance Maladie, l'Etat, la CNSA, les départements, la CNAV, la CCMA.

S'ajoutent, en conséquence, à ces différents modes de financements, des découpages territoriaux différents qui rendent l'offre sur le territoire difficilement visible et la coordination des intervenants un défi pour l'avenir. C'est dans ce contexte, dans cet environnement complexe que s'inscrivent les services du CIAS qui concourent au maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Le développement des services concourant au maintien à domicile des personnes âgées et ou handicapées est une priorité pour la communauté de communes et son CIAS.

Dans les années 60, un premier service « d'aide-ménagère » se met en place, répondant à la politique sociale développée par les caisses de retraite pour leurs ressortissants. Il s'agit de procurer à des personnes retraitées une aide pour l'entretien du logement et les tâches ménagères quotidiennes. L'objectif est de prévenir la dégradation trop rapide des situations. Dans les années 1980, apparaissent les SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) avec une mission bien précise qui est de coordonner les intervenants au domicile des personnes. Les financements octroyés ne permettront pas de réaliser cette mission tant les besoins d'interventions sont grands.

Le CIAS de MACS met très tôt en place un agent pour l'accueil spécifique des demandes et l'évaluation des situations à domicile. Cela répond à la nécessité de rendre accessible au plus grand nombre certains dispositifs d'aide mis en place par le gouvernement, notamment « l'aide sociale », dispositif en direction des plus précaires

- **Le Service d'aide et d'accompagnement à domicile SAAD**

Le service d'aide à domicile intervient pour aider les personnes à faire ce qu'elles n'ont plus l'envie ou les capacités de faire, par exemple s'habiller, faire les courses, préparer les repas. L'action de l'aide à domicile s'inscrit dans une mission de prévention qui a pour objet d'apporter une réponse adaptée à la perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées.

L'intervention de l'aide à domicile, agent de proximité, constitue un des moyens pour prévenir la dépendance et faire du soutien à domicile une priorité. Elle accompagne une personne âgée ou handicapée dans toutes les tâches liées à :

- L'entretien du logement
- L'aide au repas, l'hygiène, la mobilisation, les déplacements, ...
- L'aide à la vie sociale et aux démarches administratives

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile sont autorisés à fonctionner par le conseil départemental des Landes. Ils sont spécifiquement habilités à intervenir auprès d'une population considérée comme fragile : personnes en situation de handicap et personnes âgées en perte d'autonomie.

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile sont autorisés et disposent d'une autorisation de fonctionnement valable 15 ans.

Ils ont le statut de service médico-social et doivent remplir les obligations réglementaires strictes de la loi du 2 janvier 2002 et rendre des comptes régulièrement au conseil départemental. Le conseil départemental contrôle notamment la qualité des prestations rendues par ces services. Les tarifs sont encadrés.

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement simplifie l'encadrement des services d'aide et d'accompagnement à domicile :

- La loi réunit sous le régime unique de l'autorisation les services d'aide et d'accompagnement à domicile prestataires intervenant auprès des publics fragiles, notamment les personnes âgées et les personnes handicapées, pour l'aide aux actes essentiels de la vie quotidienne.

Le CCAS de Libourne propose un service prestataire :

- Les aides à domicile sont salariées par le service d'aide à domicile : la personne bénéficiaire du service règle à l'organisme une facture correspondant à sa consommation.
- Les aides à domicile utilisent leur véhicule personnel pour effectuer les déplacements en inter vacation. Ils perçoivent des indemnités kilométriques calculés sur les kms réellement parcourus.
- Une assurance « auto mission » est en place depuis le 1^{er}.06.2016, prise en charge par le CCAS.

- **L'expérimentation SPASAD**

La loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement du 28 décembre 2015 a pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et d'inscrire cette période de vie dans un parcours répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, de transports, de vie sociale et citoyenne, d'accompagnement.

La loi donne la priorité à l'accompagnement à domicile afin que les personnes âgées puissent vieillir chez elles dans de bonnes conditions et également à l'aide aux aidants. C'est dans le cadre de cette loi que s'inscrivent les SPASAD.

Le SPASAD (services polyvalents d'aide et de soins à domicile) est un service assurant à la fois les missions d'un SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) et celles d'un service d'aide à domicile. Il propose à la fois des soins infirmiers et des aides à domicile.

Les services rendus par les SPASAD présentent de nombreux intérêts pour les personnes âgées mais aussi les personnes en situation de handicap: les personnes ne sont plus obligées de faire appel à deux services, ni de coordonner leurs interventions. L'accompagnement est fluide et sécurisant. Les démarches et le dialogue avec le service intervenant à domicile sont facilités pour les personnes et les familles. Elles disposent d'un interlocuteur unique pour la mise en place de l'intervention, son suivi, et qui assurée par une même équipe.

Le bilan d'activité est en cours de consolidation.
Il sera présenté lors du compte administratif en mars 2021.

6. Mission Développement Social Territorial

Le service des Hôtels Sociaux

- 4 Hôtels Sociaux, soit 13 logements temporaires (ALT)
 - Capbreton 4 T2 dont 2 duplex
 - Saint Vincent de Tyrosse 2 studios, 3 T2 en rez de chaussée
 - Labenne 2 T2
 - Soustons 1 T2, 1 T3 en rez de chaussée

Ce dispositif a permis de répondre en 2020, dans la concertation, aux besoins d'hébergement des habitants du territoire (85%) et de mettre à l'abri 53 personnes dont 21 femmes, 15 hommes et 17 enfants.

La performance du dispositif est à souligner :

- Taux occupation 100%
- Sorties positives à 96% (Parc public 78%, parc privé 18%)
- Durée moyenne d'hébergement : 6 mois
- Redevance 38€ mensuel
- Convention communes, MACS, Soliha

Depuis 2006, MACS, en partenariat avec SOLIHA, les communes de Capbreton (2006), Labenne (2010), Soustons (2012), et Saint Vincent de Tyrosse (2012), et les associations caritatives du territoire MACS, a investi le champ du logement temporaire, désigné Hôtels Sociaux.

- MACS gestion sociale du dispositif , SOLIHA gestion du patrimoine bâti
- 1 assistante sociale 0,25 ETP, 1 agent technique 0,10 ETP, pilotage 0,20 ETP
- Budget 3782€
- Une commission d'attribution tous les 2 mois (prochaine 18/3/21), un comité de pilotage annuel (23/2/21) pour la présentation du bilan
- Un partenariat de qualité avec l'ensemble des acteurs engagés dans ce dispositif
- Des services de l'Etat à l'écoute et très soutenant
- Un maillage à l'échelle intercommunautaire avec le Seignanx efficient

Les évolutions de l'année

- Accueil des animaux de compagnie depuis novembre 2019 (expérimentation unique sur les Landes)
- Expérimentation de la contractualisation de l'accompagnement social à compter de novembre 2020
- Réactualisation débutée du mobilier et équipement de 1^{ère} nécessité

- Réflexion sur l'opportunité d'expérimenter l'intermédiation locative pour élargir l'offre en matière de logement adapté
- Mobilisation active des communes pour développer l'offre d'hébergement d'insertion